

Question présentée par le député :

M. François Baertschi

Date de dépôt : 8 octobre 2015

Question écrite

Parkings favorables aux frontaliers travaillant à l'aéroport au détriment des résidents. Une iniquité injustifiable

Des employés de l'aéroport s'inquiètent des mesures prises pour l'année 2016. Ils vont perdre la possibilité de se parquer sur leur lieu de travail, malgré le fait que beaucoup d'entre eux ont des horaires irréguliers, devant commencer tôt le matin ou terminer tard le soir.

Il nous a été rapporté que cette mesure toucherait non seulement les employés de notre aéroport mais également d'autres entreprises installées sur le site et qui disposent actuellement de places de parc.

Dans le même temps, la nouvelle organisation va favoriser les employés frontaliers qui vont conserver leurs places de parking pour leurs voitures sur le site de l'aéroport.

Alors que de nombreux frontaliers ont pris des places de travail occupées par des résidents genevois, ces mêmes transfrontaliers viennent maintenant prendre leurs places de parking.

Pourtant, en toute logique, les employés de notre aéroport auraient droit à des conditions décentes pour accéder à leur lieu de travail ou en tout cas ne pas faire l'objet d'une mesure discriminatoire. Le coût de la vie est déjà plus cher à Genève ; dès lors, une complication pour cet accès est à la fois vexatoire, coûteuse et à même de rendre la vie beaucoup plus compliquée pour une masse de travailleurs.

Cette mesure contrevient également au libre choix du mode de transport, mesure constitutionnelle, qui s'applique également dans ce cas d'espèce.

Il faut impérativement conserver les places de parking pour les employés du site de l'aéroport qui résident sur le canton de Genève et nous ne pouvons pas imaginer que l'aéroport de Genève ne revienne pas sur une décision qui

va rendre la vie plus difficile pour un nombre considérable de ses employés et de leurs familles.

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat, autorité de tutelle de l'aéroport de Genève, tolère-t-il une mesure discriminatoire à l'encontre des résidents genevois, conduisant à cette situation invraisemblable que les places de parking seront attribuées en priorité aux frontaliers, et qu'entend-il faire pour éviter cette grave injustice ?